



Ecole de la METAREFLEXOLOGIE[®] Arlette LEFEBVRE

91 rue du jardin des plantes - 59000 Lille GSM 06 86 40 16 31
S.A.S. Capital 1000 € SIRET 493 540 280 000 10

Programme de la formation en Réflexologie

PUBLIC VISE

- Médicaux, paramédicaux, toute personne souhaitant devenir professionnel en relation d'aide et d'accompagnement (éducateurs, travailleurs sociaux, etc.)

DOMAINE DE L'ACTION

- L'action s'inscrit dans le domaine professionnel du Bien-être avec comme objectif l'exercice du métier.

DEROULEMENT ET FIN DE CYCLE

- La formation compte 150 heures (théorie et pratique) au sein de l'école (salles spécifiques)
- En fin de cycle il est attribué une attestation de fin de formation et en cas de succès aux examens, un certificat de connaissances et d'aptitudes professionnelles
- L'élève en outre présente son compte rendu et les fiches graphiques du module de la mise en situation professionnelle.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Il est remis des photocopies, la théorie est dispensée par diaporamas. Il est recommandé l'enregistrement numérique des cours (pas d'ordinateurs ni de caméra)
- La pratique s'effectue entre stagiaires et est contrôlée individuellement par les enseignants.
- Des contrôles de connaissances sont effectués régulièrement (questionnaires à l'école. Sur le site dédié aux matières médicales, le stagiaire peut contrôler à volonté son niveau de connaissances)
- Le stagiaire progressivement est capable de présenter collectivement au tableau ses observations et les raisons de ses choix.

INFORMATIONS GENERALES

- Feuilles de présence
- Consignes de sécurité de l'immeuble
- Pauses, repas, sécurité de l'immeuble,
- Organisation : cours, examens, Interrogations
- Code de déontologie de l'école, "Droit à l'image"
- Attestations et documents administratifs

INTRODUCTION A LA REFLEXOLOGIE

- Réflexologie et médecines non conventionnelles
- Historique - Définition
- Technique Naturelle et Holistique
- Méthodes de travail
- Détection - Pression
- Durée et Rythmes des séances
- Buts - Réactions, Limitations, Précautions

LES BASES SCIENTIFIQUES

- Bases en embryologie
- Arc réflexe monosynaptique et polysynaptique
- Le système nerveux autonome (S.N.V.)
- Stress et défenses naturelles

CORPS HUMAIN STRUCTURE ET FONCTIONS

Les cours sont commentés à l'école. Un site dédié à la promotion permet de travailler à volonté chez soi.

Structure du corps humain

- Anatomie, -Arthrologie -Myologie-
- peau - Embryologie- Œil- Oreille-

Les systèmes fonctionnels :

- Respiratoire - Circulatoire -
- Lymphatique - Endocrinien - Digestif -
- Urinaire - Génital - Hépatique -
- Pancréatique - Systèmes Nerveux

Protocoles

- Propres à chaque système fonctionnel

ENERGETIQUE CHINOISE (MTC)

- Les 5 éléments et les 4 lois
- Correspondances organes-entrailles
- Méridiens et points d'acupuncture aux pieds
- Interprétations de la MTC en réflexologie
- Réflexologie et polarités Yin et Yang
- Éléments de compréhension en raison de la MTC

LES ZONES REFLEXES

Descriptifs

- La réflexologie podale
- Autres réflexologies : Oreille, Main,
- Etude des projections (organes et systèmes) aux pieds sur les différents plans
- Repérage sur planches par le dessin

Pratique

- Repérage des zones réflexes aux pieds
- Mise en application du protocole
- Contrôle de chaque stagiaire par les enseignants

Éléments de l'analyse

- Structure de base
- Tempérament, Personnalité.
- Le potentiel selon les 4 éléments
- Ressenti du toucher et recensement des indices

REFLEXOLOGIE POUR UN METIER

- La création d'entreprise : choix d'un cadre de fonctionnement- documentation, conseils et réponses personnalisés
- Communication efficace (Réflexologie du cerveau)
- Fourniture d'un logiciel de gestion comptable avec vue de synthèse et calcul du seuil de rentabilité
- L'installation : Disposition et aménagements, accueil du consultant, tarifs, gérer les rendez-vous, affichage, plaquettes informatives.
- Les chartes de l'activité professionnelle (école, cabinet, fédérations,

Avvertissement : Conformément à la loi, la pratique de la relaxation ne peut en aucun cas être assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien-être par la relaxation et la détente libératrice de stress (Loi du 30.04.1946 décret 60669 de l'article I.489 et de l'arrêté du 08.10.1996)